



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-003-2020-12

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2020

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé**

IDF-2020-11-24-014 - ARRÊTÉ N° DS/2020-037 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE (2 pages)

Page 3

IDF-2020-11-27-004 - ARRÊTÉ N°DS 2020-040 portant délégation de signature (2 pages)

Page 6

## **Etablissement public foncier Ile de France**

IDF-2020-11-03-063 - Décision 2020-67 portant délégation de signature du Directeur Général à Isabelle POUILLIEUTE (1 page)

Page 9

## **Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC)**

IDF-2020-11-30-003 - ARRETE n°2020-001 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC) (3 pages)

Page 11

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-11-24-014

ARRÊTÉ N° DS/2020-037 PORTANT DÉLÉGATION  
DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DS/2020-037

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Madame Julie LAGRAVE, co-directrice de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB DINO** et **CRB SI-M**, les actes valant engagement juridique :
- **Inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
  - **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Madame Julie LAGRAVE, co-directrice de l'Innovation, de la Recherche, de la Transformation Numérique**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB DINO** et **SI-M**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** L'arrêté n° 2020-19 du 23 juillet 2020 portant délégation de signature à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits est abrogé.
- ARTICLE 4<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 24 novembre

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-11-27-004

**ARRÊTÉ N°DS 2020-040 portant délégation de signature**

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N°DS 2020-040

#### portant délégation de signature

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** Délégation est donnée à Monsieur Yann DEBOS, Directeur de cabinet du Directeur général à effet de signer, tous les actes relevant de sa direction relatifs aux domaines suivants :

- Cabinet du Directeur général
- Démocratie sanitaire
- Information et communication
- Inspection régionale autonomie santé.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

**ARTICLE 2<sup>e</sup>:** Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicale et aux sociétés de transport sanitaire ;
- les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux Parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

- ARTICLE 3<sup>e</sup>:** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann DEBOS, Directeur de cabinet du Directeur général, la délégation qui lui est conférée est donnée, à :
- Madame Guylaine CHAUVIN, Directrice de cabinet adjointe du Directeur général.
- ARTICLE 4<sup>e</sup>:** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann DEBOS, Directeur de cabinet du Directeur général, et de Madame Guylaine CHAUVIN, Directrice de cabinet adjointe du Directeur général, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :
- Madame Leslie LEPRONT, Cheffe de cabinet du Directeur général,
  - Madame Anne VENRIES, Directrice du Pôle Démocratie sanitaire,
  - Monsieur David HEARD, Directeur du Pôle information et communication,
  - Madame Nelly BOUSSYGUINE, Directrice par intérim de l'Inspection régionale autonomie santé.
- ARTICLE 5<sup>e</sup>:** En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Directeur de cabinet du Directeur général, de la Directrice de cabinet adjointe du Directeur général, de la Cheffe de cabinet du Directeur général, de la Directrice du Pôle démocratie sanitaire et du Directeur du Pôle information et communication, délégation de signature est donnée dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :
- Monsieur Arnaud BLANDEYRAC, Chargé de mission gestion des instances de démocratie sanitaire,
  - Madame Delphine FLANDROIS, Directrice adjointe du département communication.
- ARTICLE 6<sup>e</sup>:** L'arrêté n° DS-2019-050 du 14 octobre 2019 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.
- ARTICLE 7<sup>e</sup>:** Le Directeur de cabinet du Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 27 novembre 2020

Le Directeur général  
de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France

**SIGNÉ**

Aurélien ROUSSEAU



Etablissement public foncier Ile de France

IDF-2020-11-03-063

Décision 2020-67 portant délégation de signature du  
Directeur Général à Isabelle POUILLIEUTE

**Décision n° 2020-67**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL**

---

**Le Directeur général,**

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

**Décide :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à POUILLIEUTE Isabelle, Chef de projets fonciers junior ORCOD-IN, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 1M€ (un million d'Euros) et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Représenter l'établissement aux Assemblées générales et spéciales de copropriétaires ;
- Se présenter aux élections de membres de conseils syndicaux et y représenter l'Etablissement ;
- Régulariser les bordereaux de remise de clefs ainsi que les procès-verbaux de constat de libération des lieux.
- Constater le service fait.

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Fait à Paris, le

3/11/20

Le Directeur général,  
**Giles BOUVELOT**

Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC)

IDF-2020-11-30-003

ARRETE n°2020-001 ADM portant délégation de la  
signature administrative du Directeur  
du Service Interacadémique des Examens et Concours des  
académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)

*Arrêté n°2020-001 ADM portant délégation de la signature administrative du Directeur du  
Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) des académies de Paris, Créteil et  
Versailles*

**ARRETE n°2020-001 ADM  
portant délégation de la signature administrative du Directeur  
du Service Interacadémique des Examens et Concours  
des académies de Paris, Créteil et Versailles (SIEC)**

Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours,

**VU** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D.222-4, D.222-5, D.222-6, D.222-7, D.222- 31, 1.22232 et D.222-33 ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Mac GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

**VU** l'arrêté ministériel du 10 septembre 2018 nommant Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

**VU** l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 portant nomination de Monsieur Frédéric MULLER directeur du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles ;

**Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric MULLER, directeur du SIEC, délégation de signature est donnée de manière générale et dans la limite de ses compétences à Madame Laurence TOUBIANA, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes et décisions engageant le SIEC. Délégation de signature est aussi donnée en matière administrative pour tous actes et décisions dans la limite de leurs compétences à :

**Madame Béatrice DEPUNTIS**, cheffe de la division de l'enseignement général et technologique ;

**Madame Pauline MAINDON**, cheffe de la division des concours ;

**Madame Gaëlle GUIBERT**, cheffe de la division de l'enseignement professionnel ;

**Madame Marie-Cécile SOURZAC**, cheffe de la division de l'enseignement supérieur ;

**Madame Béatrice RODRIGUEZ**, cheffe de la division des affaires financières ;

**Monsieur Alain GUIRAL**, chef de la division des systèmes d'information ;

**Monsieur Patrick HALLAIS**, chef de la division de la logistique, du patrimoine, de la sécurité, des salles et des surveillants ;

**Monsieur Denis CLAVEL**, chef de la division de l'élaboration des sujets et de l'édition ;

**Madame Stéphanie MAILLARD**, cheffe de la division des ressources humaines.

**Article 2 :**

La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours des académies de Paris, Créteil et Versailles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Arcueil, le 30 novembre 2020

Frédérique MULLER  
Signé  
Le Directeur du SIEC

**Liste des signatures des personnes ayant reçu délégation de la signature administrative :**

**Madame Laurence TOUBIANA**, secrétaire générale ;

**Madame Béatrice DEPUNTIS**, cheffe de la division de l'enseignement général et technologique ;

**Madame Pauline MAINDON**, cheffe de la division des concours ;

**Madame Gaëlle GUIBERT**, cheffe de la division de l'enseignement professionnel ;

**Madame Marie-Cécile SOURZAC**, cheffe de la division de l'enseignement supérieur ;

**Madame Béatrice RODRIGUEZ**, cheffe de la division des affaires financières ;

**Monsieur Alain GUIRAL**, chef de la division des systèmes d'information ;

**Monsieur Patrick HALLAIS**, chef de la division de la logistique, du patrimoine, de la sécurité, des salles et des surveillants ;

**Monsieur Denis CLAVEL**, chef de la division de l'élaboration des sujets et de l'édition ;

**Madame Stéphanie MAILLARD**, cheffe de la division des ressources humaine.